

dodis.ch/58080

Entretiens du Chef du DFAE, le Conseiller fédéral Cotti, avec le Ministre des affaires étrangères australien Evans du 22 septembre 1993¹

VISITE OFFICIELLE DE TRAVAIL À BERNE DE SON EXCELLENCE
L'HONORABLE GARETH JOHN EVANS, SÉNATEUR, MINISTRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'AUSTRALIE

Berne, 27 septembre 1993

0. GÉNÉRALITÉS

1. Déroulement des entretiens

Les entretiens ont débuté par un tête-à-tête du Conseiller fédéral Flavio Cotti avec M. Evans. Ils se sont poursuivis en présence des deux délégations, celle de

1 CH-BAR#E2010A#2001/161#1683* (B.15.21(1)). *Ce rapport est rédigé par Olivier Yersin de la Division politique II du DFAE. Le Chef de la Division politique II, l'Ambassadeur Heinrich Reimann, transmet ce rapport le 27 septembre 1993 à l'Ambassade de Suisse à Canberra, à la Section Pays industrialisés du Pacifique de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE) du DFEP, à l'Office fédéral des assurances sociales du DFI, ainsi qu'à de nombreuses personnes et services du DFAE. Des copies sont remises, entre autres, au Directeur de la Direction politique, le Secrétaire d'État Jakob Kellenberger, et au Chef du DFAE, le Conseiller fédéral Flavio Cotti. Pour la liste complète des destinataires, cf. le facsimilé dodis.ch/58080. Sur la visite, cf. aussi la note d'information du DFAE au Conseil fédéral du 24 septembre 1993, dodis.ch/64362, et le télex hebdomadaire 39/93 du 27 septembre 1993, dodis.ch/65446, point 2.*

Dodis



la Suisse comprenant également les ambassadeurs F. Nordmann, H. Reimann et G. Ducrey ainsi que MM. F. Egle, D. Martinelli et O. Yersin, en portant sur les relations bilatérales et des questions multilatérales. Les entretiens se sont prolongés de façon informelle durant le dîner offert par le Chef du Département, auquel ont aussi pris part du côté suisse les ambassadeurs P.-L. Girard et G. von Salis. Ils ont alors porté principalement sur la région Asie-Pacifique, mais aussi sur l'Europe. Les entretiens se sont déroulés dans une atmosphère agréable et constructive.

Les entretiens du DFAE ont été précédés d'un entretien de la délégation australienne avec une délégation du DFEP présidée par le Secrétaire d'État Franz Blankart, consacré aux relations économiques bilatérales et à l'Uruguay Round.²

2. Invitation

Il s'est agi de la première visite d'un ministre des affaires étrangères dans l'histoire des relations bilatérales. M. Evans a invité le Chef du Département à se rendre également en Australie, à l'époque qui lui convient.³

I. RELATIONS BILATÉRALES⁴

1. Fermeture de l'ambassade d'Australie

M. Evans qualifie les relations bilatérales d'excellentes. Il connaît la déception provoquée en Suisse par la fermeture de l'ambassade d'Australie à Berne au début de cette année. Il rappelle que celle-ci a été décidée uniquement pour des raisons budgétaires et correspond à la volonté des autorités australiennes de continuer à développer leurs relations avec l'Asie. Cette mesure fait partie de la restructuration du réseau diplomatique australien entreprise au cours des deux dernières années.⁵ Relevant que l'Australie dispose de trois ambassadeurs multilatéraux à Genève mais que la Suisse n'accepte pas d'accréditation à Berne de représentants étrangers domiciliés dans la région de Genève, il indique qu'on pourrait peut-être attendre des modifications de cette pratique à l'avenir.⁶

Dans sa réponse, le Chef du Département dit regretter cette fermeture, mais qu'il comprend parfaitement la nécessité pour l'Australie de rationaliser son réseau diplomatique. Il ajoute que la Suisse sera de son côté aussi obligée de faire de même, mais il assure son interlocuteur que l'Australie ne fera pas partie des États touchés par cette rationalisation.

2 Cf. le compte-rendu de Caroline Sancey, Cheffe suppléante de la Section Pays industrialisés du Pacifique, dodis.ch/58081. Pour les relations économiques bilatérales avec l'Australie, cf. la notice de sa prédécesseure, Violette Ruppner, du 5 août 1993, dodis.ch/65793. Pour le cycle de l'Uruguay du GATT, cf. DDS 1993, doc. 60, dodis.ch/64443, et la compilation thématique dodis.ch/T1419.

3 En octobre 1993, le Président du Conseil national Paul Schmidhalter entreprend un voyage en Australie, cf. dodis.ch/64788.

4 Cf. la notice d'Olivier Yersin de la Division politique II du 15 septembre 1993, dodis.ch/64146.

5 Le Ministre Evans informe le Chargé d'affaires a. i. de Suisse à Canberra, Urs Stemmler, le 10 août 1992 de la fermeture de l'Ambassade d'Australie à Berne, cf. dodis.ch/58082. Cf. aussi DDS 1992, doc. 9, dodis.ch/61266, point 6, et la compilation dodis.ch/C1939.

6 Sur la question de la double accréditation à Genève et à Berne, cf. la compilation dodis.ch/C2504.

M. Evans signale que la Suisse est le septième investisseur étranger en Australie,⁷ que 30 000 visiteurs en provenance de Suisse, souvent des jeunes, s'y rendent chaque année, en y faisant fréquemment de longs séjours.⁸ Il estime que les investissements suisses vont sûrement continuer à croître, profitant de la situation de tremplin qu'est celle de l'Australie face à l'Asie, une réalité puisque 60% de son commerce s'effectue avec cette région. Cet avantage découle aussi selon lui de son environnement culturel occidental, du confort de vie qu'elle offre, du niveau d'éducation élevé de sa population et de son haut niveau scientifique.

2. Octroi de bourses par la Suisse

Le Chef du Département mentionne seulement ce point, sans le discuter. M. Evans relève qu'une solution a récemment été trouvée en la matière.⁹

3. Ratification de l'accord d'assistance judiciaire

Les deux délégations ayant constaté avant les entretiens officiels déjà que rien ne s'oppose désormais à la ratification de l'accord d'assistance judiciaire conclu le 25 novembre 1991 à Berne,¹⁰ M. Evans renonce à discuter ce point.

4. Demande australienne de conclusion d'un accord de sécurité sociale

M. Evans souligne que plusieurs milliers de citoyens des deux pays ont cotisé aux institutions de sécurité sociale de l'autre pays et qu'il serait donc légitime qu'ils puissent bénéficier des prestations de ces dernières. L'Australie a déjà négocié des accords de sécurité sociale avec d'autres États européens. Il sait cependant que la conclusion d'un accord de sécurité sociale avec l'Australie n'est pas une priorité pour la Suisse.¹¹

Dans sa réponse, le Chef du Département reconnaît qu'il s'agit là d'un sujet très important. La Suisse se doit certes d'établir des priorités en la matière, mais nous convenons que cette question doit être résolue avec l'Australie. Le DFAE transmettra ce message à l'Office fédéral des assurances sociales.¹² Depuis le non du 6 décembre 1992, la Suisse doit ajuster ses traités bilatéraux avec les États de l'Espace économique européen afin de permettre à ces derniers de les rendre compatibles avec les règles de l'EEE.

5. Aborigènes

Le Chef du Département signale à son interlocuteur qu'il est très important pour lui au niveau culturel, en tant que représentant d'une minorité équivalent

7 Cf. la notice d'Elisabeth Guyer du Service économique et financier du DFAE du 15 septembre 1993, dodis.ch/65804.

8 Cf. la notice de l'Ambassade de Suisse à Canberra du 13 février 1992, dodis.ch/66713.

9 Cf. la notice d'Inge Eberhard de la Section des affaires culturelles internationales et de l'UNESCO du DFAE du 8 septembre 1993, dodis.ch/65731, ainsi que la lettre de l'Ambassadeur de Suisse à Canberra, Peter Niederberger à ladite section du 29 septembre 1993, dodis.ch/65999.

10 Traité entre la Suisse et l'Australie sur l'entraide judiciaire en matière pénale du 25 novembre 1991, RO, 1994, pp. 850-859. Cf. le Message du 9 septembre 1992, dodis.ch/60808.

11 Cf. la notice du Chef de la Section Conventions internationales II de l'Office fédéral des assurances sociales du DFI, Josef Doleschal, du 14 mars 1988, dodis.ch/66471.

12 Cf. le dossier CH-BAR#E3340B#2011/112#1733* (797.10/A2).

5% de la population suisse, de connaître la politique des autorités australiennes à l'égard des aborigènes.

M. Evans estime raisonnable de parler de cette question. Il s'agit d'un constant problème de droits de l'homme pour l'Australie. Les aborigènes comptent pour 3% de sa population. Le problème qu'ils représentent est comparable à celui des Indiens aux États-Unis. Une petite partie d'entre eux, qui vit dans des régions isolées, lutte pour préserver son identité, alors qu'une grande partie d'entre eux s'est parfaitement intégrée, et que de larges groupes de cette population vivent dans des villes rurales où ils ne sont ni à même de préserver leur identité ni pleinement intégrés.

Toutes les lois discriminatoires à l'égard des aborigènes ont été éliminées au cours des vingt-cinq dernières années. Le gouvernement essaie de résoudre le problème que représente cette population de plusieurs façons. Il dépense ainsi chaque année trois milliards de dollars australiens en sa faveur, ce qui est énorme (habitat, santé, éducation, formation, emploi, etc.). Il essaie aussi de trouver une solution au problème des terres que les aborigènes revendiquent sur la base du très important arrêt pris il y a une année par la Cour suprême, qui renverse la pratique longtemps suivie auparavant. Cette question des terres est maintenant l'objet d'une controverse, qui intéresse en particulier l'industrie minière.¹³

Le problème des aborigènes est totalement différent de celui que représente par exemple la minorité tessinoise en Suisse. Il s'agit de personnes qui ont des difficultés à effectuer la transition vers une nouvelle civilisation. Le but du gouvernement est de leur donner une identité et le respect d'eux-mêmes. Ce sont là des conditions pour résoudre leurs difficultés. L'Australie fait tout ce qu'elle peut en la matière, mais il n'y a pas de solution facile. Elle accueille d'ailleurs volontiers toutes sortes de missions d'études à ce sujet.

II. QUESTIONS MULTILATÉRALES

1. Genève

Le Chef du Département relève que Genève accueille déjà le Secrétariat intérimaire de la Convention sur la diversité biologique et le Secrétariat du Comité intergouvernemental de négociations pour une Convention sur le climat, les deux principales Conventions dont s'est occupée la Conférence de Rio.¹⁴ La Suisse apprécierait que les Secrétariats définitifs de ces deux Conventions soient établis à Genève.¹⁵ La Suisse serait heureuse de pouvoir disposer du soutien de l'Australie à cet effet.

13 Cf. la notice de Christine Schraner de la Section des droits de l'homme du DFAE du 8 septembre 1993, dodis.ch/65812, ainsi que l'étude «Les Aborigènes et leurs terres indigènes» de Jean-Jacques de Dardel de l'Ambassade de Suisse à Canberra de novembre 1993, dodis.ch/65811.

14 Cf. à ce sujet le Message concernant le financement de la transformation et de l'aménagement du Palais Wilson en «Maison de l'environnement» à Genève (Message Palais Wilson) du 20 octobre 1993, dodis.ch/64290, p. 426, ainsi que sur les résultats de la conférence de Rio, DDS 1992, doc. 22, dodis.ch/61051, et la compilation thématique Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro (1992), dodis.ch/T1726.

15 Cf. la notice de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage du DFI du 22 septembre 1993, dodis.ch/65340.

M. Evans, dans sa réponse, convenant qu'il est effectivement parfaitement rationnel que ces deux Secrétariats restent à Genève, assure la Suisse de l'appui de l'Australie à ce sujet, elle qui dispose déjà dans cette ville d'un ambassadeur chargé des affaires de l'environnement.¹⁶

2. Opérations de maintien de la paix

Le Chef du Département qualifie de révolutionnaire le projet de la Suisse de création d'un corps de casques bleus, sur une base volontaire puisque nous ne disposons pas de soldats professionnels. Il rappelle l'acceptation de ce projet, à une large majorité, par le Parlement et le référendum lancé à ce sujet.¹⁷ Il relève que si ce projet est accepté en votation populaire il sera plus facile ensuite d'adhérer aux Nations Unies. Les difficultés rencontrées par celles-ci dans plusieurs régions du monde (Somalie, etc.) n'accroissent certes pas les chances de succès de ce projet devant la population suisse. Mais les autorités suisses sont décidées à se battre pour lui, car elles considèrent qu'il a encore quelques chances de succès.¹⁸

Le Chef du Département indique que la Suisse est complètement engagée dans l'opération MINURSO, que cette concentration de nos moyens en la matière nous empêche d'intervenir dans d'autres régions du monde qui seraient même plus importantes que le Sahara occidental pour notre pays.¹⁹

Le Chef du Département questionne son interlocuteur sur les intentions de l'Australie à propos de sa participation à l'opération MINURSO. M. Evans indique que l'Australie a fait part au Secrétaire général des Nations Unies²⁰ de son désir de transférer les moyens qu'elle a engagés au Sahara occidental dans une autre région du monde (Mozambique). *Information confidentielle* (car non encore portée à la connaissance du Secrétaire général des Nations Unies): le ministre australien de la défense²¹ a annoncé qu'il procédera encore à une rotation des forces australiennes engagées dans l'opération MINURSO, ce qui prolongera leur présence jusqu'en mars 1994, mais qu'il procédera ensuite à leur retrait.²² Elles peuvent effectivement être engagées ailleurs, dans des opérations de la paix plus importantes. Il souligne cependant que d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été des réussites (Namibie, Cambodge).

M. Evans relève que l'Australie ne connaît pas les mêmes contraintes que la Suisse en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix.²³ Il espère que

16 *L'Ambassadrice Penelope Wensley.*

17 Cf. DDS 1993, doc. 28, dodis.ch/64768, et la compilation thématique Participation aux forces de maintien de la paix des Nations Unies (Casques bleus), dodis.ch/T2038.

18 *Lors de la votation populaire du 12 juin 1994, la Loi fédérale concernant les troupes suisses chargées d'opération en faveur du maintien de la paix est rejetée par 57,2% des voix, cf. FF, 1994, III, p. 1232. Cf. la compilation dodis.ch/C2269.*

19 Cf. DDS 1992, doc. 59, dodis.ch/62528, et la compilation thématique Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), dodis.ch/T1842.

20 Boutros Boutros-Ghali.

21 Tony Ayers.

22 Avec le PVCF N° 2026 du 10 novembre 1993, le Conseil fédéral décide de retirer à partir du 1^{er} juillet 1994 l'unité médicale suisse au sein de la MINURSO, cf. dodis.ch/62727.

23 Pour une évaluation en termes de politique de neutralité d'une participation de la Suisse à des actions de maintien de la paix, cf. la notice de la Direction du droit international public du DFAE du 18 mars 1992, dodis.ch/62239.

nous parviendrons à l'avenir à augmenter notre capacité d'intervention en la matière. La voie nous est ouverte aux Nations Unies puisque nous y sommes les bienvenus. Il ajoute qu'il est un peu incongru de voir Genève comme centre d'organisations internationales alors que la Suisse n'est pas membre des Nations Unies.

M. Evans remet au Chef du Département deux livres dont il est l'auteur: «Australia's Foreign Relations»²⁴ et son dernier livre, celui qu'il va présenter ces prochains jours à New York après cette visite à Berne et celle qui suit à Bruxelles, auprès de la Communauté européenne.²⁵ Il estime que l'«Agenda for Peace» ne va pas très loin.²⁶ Son dernier livre est une contribution pour une meilleure articulation des critères à utiliser par les Nations Unies et la communauté internationale avant de se plonger dans des opérations de maintien de la paix. Ce livre est aussi consacré aux nécessaires réformes des Nations Unies, celles-ci devant être mieux organisées et gérées, même si plusieurs choses utiles y ont été faites à ce sujet au cours des dernières années. Remise à M. Evans par le Chef du Département d'un livre dont il est également l'auteur.²⁷

3. *Coordination humanitaire*

M. Evans estime que le besoin existe d'une bien meilleure coordination des institutions actives dans le domaine humanitaire (HCR, UNICEF, FAO, CICR, etc.). Le niveau actuel de coordination au sein des Nations Unies n'est pas assez élevé. Par conséquent, les Nations Unies ne sont actuellement pas en mesure d'assurer cette coordination. M. Evans se dit favorable à la création d'une nouvelle organisation de secours dans le domaine humanitaire réunissant les institutions actuelles actives en la matière, sous la forme d'une agence des Nations Unies. Son chef devrait avoir un rang plus élevé que n'importe quel autre fonctionnaire des Nations Unies excepté leur Secrétaire général. Les institutions humanitaires actuelles ne subsisteraient que sous une forme résiduelle leur permettant de poursuivre leurs activités en matière de développement. Il sait que cette question est politiquement délicate. Il estime cependant qu'un débat devrait être ouvert à ce sujet, et que la Suisse devrait bien sûr y prendre part.

Selon le Chef du Département, la nécessité d'une coordination existe dans presque tous les domaines. La question d'un minimum de coordination devient centrale, notamment dans le domaine humanitaire. La Suisse et l'Australie pourraient renforcer leurs discussions à propos de ce problème, qui n'est effectivement pas résolu.

À la question de l'Ambassadeur Nordmann, qui partage les vues de M. Evans sur la nécessité d'une meilleure coordination, de savoir si l'Australie va présenter une initiative à ce sujet lors de la présente Assemblée générale des Nations Unies,

24 Gareth Evans, Bruce Grant: Australia's Foreign Relations, Melbourne 1991.

25 Gareth Evans: Cooperating for Peace. The Global Agenda for the 1990s and Beyond, Sydney 1993.

26 An Agenda for Peace Preventive diplomacy, peacemaking and peace-keeping. Report of the Secretary-General pursuant to the statement adopted by the Summit Meeting of the Security Council on 31 January 1992 du 17 juin 1992, cf. UN doc. A/47/277. Pour une évaluation du rapport par le DFAE, cf. dodis.ch/62518 et dodis.ch/62238.

27 Il s'agit très probablement de José Ribeaud, Flavio Cotti: La Suisse à l'heure de vérité. Flavio Cotti dialogue avec José Ribeaud. Avec les principaux discours du Président du 700^e, Fribourg 1992.

M. Evans répond qu'il ne sait pas ce qu'elle va faire prochainement, mais que cette question est à l'examen, car l'insatisfaction est grande face à l'absence actuelle d'organisation opérationnelle en la matière.

Le Chef du Département demande à son interlocuteur de nous tenir informés des développements que l'Australie entend donner à ce dossier, de manière à ce que nous puissions lui accorder notre soutien, ce à quoi M. Evans répond que cet appui serait plus facile si la Suisse était membre des Nations Unies.

*4. Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre du 30 août au 1^{er} septembre 1993 à Genève*²⁸

Le Chef du Département remercie l'Australie pour sa participation à la conférence susmentionnée et rappelle le mandat confié à la Suisse de poursuivre les efforts nécessaires pour la mise en œuvre des engagements pris durant la conférence.²⁹ Il signale que l'Australie pourrait aider la Suisse dans cette tâche.

M. Evans regrette de ne pas avoir pu participer personnellement à cette conférence,³⁰ fort bonne selon lui, et dont les résultats sont très positifs, même si un certain chemin reste à parcourir pour que les objets qui y ont été discutés deviennent bien concrets. Il affirme que l'Australie participera certainement à l'exécution du mandat confié à la Suisse par cette conférence.

*5. Coopération australo-suisse dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive*³¹

L'Ambassadeur Nordmann fait savoir que nous apprécions l'initiative australienne prise à Genève en vue d'élargir la Conférence sur le désarmement et les efforts que l'Australie entreprendra pour parvenir un consensus à ce sujet après l'opposition américaine à l'inclusion de l'Irak dans la liste des nouveaux membres préposés.³²

Nous apprécions aussi notre coopération en matière nucléaire, notamment dans le cadre de l'«Australia Group», car nos deux pays sont producteurs de nombreux biens sensibles et de technologies.³³

La Suisse apprécie de plus de coopérer avec l'Australie à propos de la détermination des futures directions que doit suivre le MTCR (Missile Technology Control Regime), le principal point à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière du MTCR, en novembre 1993 à Interlaken.³⁴

M. Evans fait savoir que l'Australie apprécie aussi de travailler avec la Suisse à propos de ces questions. Il la remercie d'organiser cette prochaine réunion plénière

²⁸ Cf. DDS 1993, doc. 36, dodis.ch/64863.

²⁹ Pour ces travaux de suivi, cf. la note d'information du DFAE au Conseil fédéral du 8 septembre 1993, dodis.ch/64850, et la compilation dodis.ch/C2503.

³⁰ La délégation australienne est dirigée par Christopher Lamb, conseiller juridique au Département des affaires étrangères de l'Australie.

³¹ Cf. la notice du Chef suppléant de la Section Politique du désarmement et questions nucléaires du DFAE, Andreas Friedrich, du 8 septembre 1993, dodis.ch/65809.

³² À propos de la demande d'adhésion de la Suisse à la conférence du désarmement de Genève, cf. DDS 1992, doc. 11, dodis.ch/61983, et la compilation dodis.ch/C2223.

³³ Sur les délibérations du Groupe Australie en décembre 1992, cf. dodis.ch/61380.

³⁴ Cf. la notice du Service de renseignement stratégique du DMF du 13 décembre 1993, dodis.ch/65374.

du MTCR. Ce thème est devenu important avec la vente de missiles chinois au Pakistan, une affaire très délicate. Il rappelle la conférence sur le traité de non-prolifération nucléaire en 1995. Il estime qu'un traité d'interdiction globale des essais nucléaires a enfin une chance de voir le jour. Mais il ignore si la Chine va respecter le moratorium existant en matière d'essais nucléaires.

6. *Candidature de la Suisse au Conseil exécutif de l'UNESCO (Cex)*

Cette question a été traitée durant l'entretien en tête-à-tête entre le Chef du Département et M. Evans, le premier ayant remis au second l'original de l'aide-mémoire préparé par la DOI.³⁵ Une copie en a été donnée ensuite à un représentant de l'ambassade d'Australie (M. James Silva). M. Evans a signalé durant les entretiens entre les deux délégations que l'Australie nous aidera dans la mesure du possible à ce sujet.

7. *Candidature australienne au poste de directeur général de la FAO*

Le Chef du Département relève que nous connaissons déjà l'importance du candidat australien³⁶ au poste de directeur général de la FAO, ainsi que ses compétences.

8. *Candidature de Sydney aux Jeux olympiques 2000*

M. Evans sait qu'il s'agit là d'une affaire privée. Le Chef du Département confirme à son interlocuteur qu'il ne nous appartient pas de participer à la désignation de la ville hôte des Jeux olympiques 2000. (Comme on le sait depuis lors, le Comité international olympique, réuni à Monte Carlo, a attribué le 23 septembre 1993 ces Jeux à Sydney.)

(Les thèmes suivants ont été discutés de façon très informelle durant le dîner.)³⁷

III. RÉGION ASIE-PACIFIQUE

M. Evans s'est livré à un large tour d'horizon de la situation dans la région Asie-Pacifique et des relations de l'Australie avec celle-ci. Ce faisant, il a souvent fourni des informations qui sont déjà apparues lors du séminaire sur l'Asie du Sud-Est qui a été organisé le 23 août 1993 à Berne, en marge de la Conférence des Ambassadeurs, que nous ne reproduisons donc pas ici.³⁸

Selon M. Evans, la région Asie-Pacifique, États-Unis inclus, représente environ 50% du produit national brut mondial et 40% du commerce international. Il est essentiel pour l'Australie de ne pas se couper économiquement des États-Unis. Une réussite de l'APEC (Asia Pacific Economic Cooperation), une création australienne, ne signifierait nullement l'apparition d'un immense bloc commercial, mais représenterait bien plutôt une contribution supplémentaire à un système

35 Cf. dodis.ch/65805. À la 27^{me} conférence générale de l'UNESCO, la Présidente de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, l'ancienne Conseillère nationale Doris Morf, est élue le 8 novembre 1993 au Conseil exécutif, cf. le télex hebdomadaire 46/93 du 15 novembre 1993, dodis.ch/66292, ainsi que le dossier CH-BAR#E2210.3A#2005/19#19* (131).

36 Geoff Miller, cf. le PVCF N°1959 du 27 octobre 1993, dodis.ch/64283. Le 8 novembre 1993, le candidat sénégalais Jacques Diouf est élu Directeur général de la FAO.

37 Pour le programme officiel de la visite, cf. le dossier CH-BAR#E2010A#2001/161#1683* (B.15.21(1)).

38 Pour le rapport de la réunion, cf. dodis.ch/64824.

commercial ouvert, donc tout à fait dans l'esprit du GATT, ainsi qu'un contre-poids aux blocs économiques qui se développent en Asie de l'Est, en Amérique et en Europe.

L'Australie pousse aussi les États de cette région à mener un dialogue en matière de sécurité, à propos des trois domaines suivants: non-prolifération, transparence et mesures de confiance, diplomatie préventive. Elle s'efforce de développer le sens d'appartenance à une communauté de ces États, situés pourtant dans une région fort diverse. Cette communauté n'essaie pas encore de jouer un rôle au sein de la communauté internationale.

M. Evans considère que le potentiel de développement des pays de l'ASEAN est encore considérable. Il est optimiste quant à l'avenir de la Chine, qui ne court pas selon lui le risque de se désintégrer malgré le rythme de développement économique fort différent de ses régions.

La politique australienne visant à parvenir à une meilleure intégration du pays dans la région Asie-Pacifique ne signifie pas que l'Australie a par exemple changé de politique en matière de droits de l'homme. Elle suit les mêmes objectifs qu'autrefois à ce sujet, mais dit les choses autrement.

IV. EUROPE³⁹

Aussenminister Evans stellt die Frage nach der Architektur und Kohärenz Europas, die *Bundesrat Cotti* wie folgt beantwortet.

Von allen Institutionen und (geplanten) Strukturen wie NATO, WEU, KSZE, Balladur-Plan etc. ist die EG der eigentliche Motor.⁴⁰ Die Europäische Gemeinschaft ist nicht nur wirtschaftlicher Natur sondern verfolgt letztlich auch politische und sicherheitspolitische Ziele. Sie wird sich bald weiteren Staaten öffnen müssen. Wie wird sie sich dabei mehr dezentralisieren und doch ihre Zweckbestimmung beibehalten können? Nur ein vereintes Europa vermag Schwierigkeiten und Tragödien zu verhindern. Die gegenwärtigen führenden Politiker in Europa wie Kohl, Mitterrand und Delors wissen aus der geschichtlichen Erfahrung um die Notwendigkeit der Errichtung Europas. Die nächste Politikergeneration, welche nicht über die gleichen Erfahrungen verfügt, darf diese Gewissheit nicht verlieren. Diese geschichtlich-politische Komponente muss auch in der Schweiz in der Diskussion um die Schweiz und Europa Platz greifen. Mit einer ausschliesslich wirtschaftlichen Argumentation, gerade bei steigender Arbeitslosigkeit, kann den Schweizern das eigentliche Wesen der Europäischen Gemeinschaft nicht verständlich gemacht werden. Die Verwirklichung des entsprechenden Denkprozesses braucht allerdings noch Zeit.

³⁹ Dieser Abschnitt wurde höchstwahrscheinlich von Botschafter Reimann verfasst.

⁴⁰ Zur Stellung der Schweiz in der europäischen Sicherheitsarchitektur und dem Verhältnis der unterschiedlichen Organisationen vgl. DDS 1992, Dok. 62, dodis.ch/61267, sowie DDS 1993, Dok. 43, dodis.ch/62714.

V. NEUTRALITÉ⁴¹

Le dîner s'est terminé par une brève discussion sur la neutralité. M. Evans ne semble pas tenir la neutralité en haute estime. Il paraît penser qu'il s'agit là d'une notion dépassée, peu compatible avec l'exercice de la solidarité internationale. Il a parlé de neutralisation de la neutralité.

L'Ambassadeur Reimann a fait la démonstration que la neutralité n'a pas empêché la Suisse d'agir au bénéfice du système de sécurité collective que constituent les Nations Unies lors de la guerre du Golfe, exemple choisi par M. Evans.⁴² Ceci ne fait que confirmer qu'un État dont la neutralité est permanente peut faire partie des Nations Unies.⁴³ Le contenu exact de ses obligations découle du degré d'abstraction de la réponse apportée par le système de sécurité collective en cas de menaces.

41 Cf. à ce propos les discussions au sein du Conseil fédéral sur le rapport de politique extérieure et le rapport sur la neutralité, DDS 1993, doc. 8, dodis.ch/61211; doc. 53, dodis.ch/61212, ainsi que la compilation thématique Rapport sur la politique extérieure de la Suisse dans les années 90, dodis.ch/T1981. Cf. également les travaux préparatoires du groupe d'étude du DFAE sur les questions de neutralité suisse, DDS 1992, doc. 12, dodis.ch/59120.

42 Cf. DDS 1990, doc. 30, dodis.ch/54497, et la compilation thématique Sanctions de l'ONU contre l'Irak et le Koweït (1990), dodis.ch/T1674, ainsi que DDS 1991, doc. 4, dodis.ch/54707.

43 Cf. DDS 1991, doc. 30, dodis.ch/57379.